

Cycle de vie

Le code de la commande publique (CCP) autorise l'acheteur à prendre en compte le coût du cycle de vie dans les marchés publics.



Le GIP Maximilien vous propose un focus sur le cycle de vie dans cette fiche. Le coût du cycle de vie sera étudié dans une fiche publiée ultérieurement.

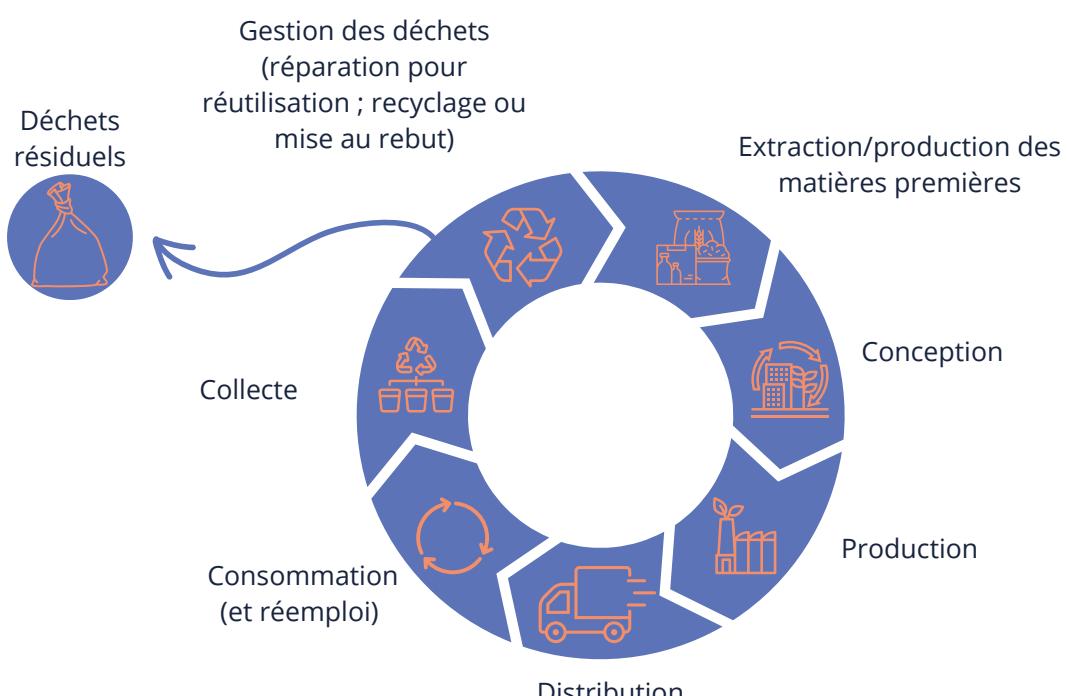


Le cycle de vie, c'est quoi ?

« Le cycle de vie est l'**ensemble des étapes successives ou interdépendantes**, y compris la recherche et le développement à réaliser, la production, la commercialisation et ses conditions, le transport, l'utilisation et la maintenance, **tout au long de la vie du produit, de l'ouvrage ou du service**, depuis l'acquisition des matières premières ou la production des ressources jusqu'à l'élimination, la remise en état et la fin de l'utilisation du produit, de l'ouvrage ou la fin du service. » [Art. L. 2112-3 du CCP](#)

Les impacts environnementaux sont différents selon les produits, services et ouvrages, mais aussi selon les étapes de leur cycle de vie. La démarche « cycle de vie » permet de prendre conscience de ces impacts et d'éviter les transferts de pollution.

Schématiquement, le cycle de vie peut être présenté de la sorte :



Les incontournables de l'achat responsable #12

Décembre 2024



La réflexion en cycle de vie permet :

- D'avoir une vision globale pour mieux qualifier les impacts ;
- De mieux identifier les leviers qui s'offre à nous pour réduire ces impacts ;
- De prendre des décisions de manière éclairée (par exemple, éviter d'agir sur un impact environnemental imputé à une étape spécifique du cycle de vie tout en transférant la pollution sur une autre étape du cycle de vie).

Quand on s'intéresse au cycle de vie, on observe que pour de nombreux produits, les étapes de **l'extraction des matières premières et de la fabrication des produits correspondent aux impacts environnementaux les plus importants.**

Dès lors, on peut s'engager dans une démarche d'économie circulaire pour réduire les impacts liés à ces étapes en :

- Privilégiant les **produits réemployés** ou comprenant des **matières recyclées** ;
- **Allongeant la durée de vie des produits**, dont la fréquence de renouvellement se trouve donc réduite ;
- Se focalisant sur la fonction (par exemple, mobilité) et non sur le bien (par exemple, la voiture), dans une logique d'économie de la fonctionnalité.



Pour en savoir plus sur l'économie de la fonctionnalité, retrouvez le replay de notre atelier "achats responsables" dédié au sujet.



Pour répondre à vos questions, le GIP Maximilien met à votre disposition deux guichets, en matière :

- Sociale : macs@maximilien.fr
- Environnementale : guichetvert@maximilien.fr

Guichet vert - Projets financés par :



Soutenu par



MACS - Projets financés par :



Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS)



Cofinancé par l'Union européenne



maximilien

LA PLATEFORME DE L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

